L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation PREF: 23/06/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/29 : Subventions aux associations 2023.

Monsieur Alain Détolle présente au conseil municipal, le tableau des demandes de subventions faites par les associations pour l'année 2023.

Il explique l'importance du soutien communal aux initiatives associatives très diverses et complémentaires qui agissent auprès de différentes publics sur notre commune et dans les communes proches.

Il souligne l'importance de leur rôle auprès des habitants, et décrit la palette de services existants et essentiels qui maillent notre territoire, allant de la garde des enfants, à l'animation du lien social ou à l'initiation et la pratique de diverses activités sportives, en passant par l'éducation populaire, le spectacle vivant, l'entraide entre générations.

Chaque initiative ayant pour objectif de rompre l'isolement des habitant-e-s et maintenir la cohésion sociale.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
06 JUIL. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

	2022	2023
Voté au budget	12 000 €	12 000 €
NOM DE L'ASSOCIATION	**SUBVENTION 2022**	**DEMANDE 2023**
Amicale des pompiers de Faux	500 €	500 €
Amicale laïque	1 000 €	1 500 €
Amis des sports		
Cadet Roussel	1 000 €	1 000 €
Club des 3 lacs	0 €	650 €
Collège J Grancher		
Constance social club	1 000 €	500 €
Contes en Creuse		
Entente athlétique aubussonnaise	500 €	1 200 €
Folie ! Les Mots	300 €	300 €
Folies Fripes	300 €	300 €
Granges de Lachaud		
Jeune sapeur Bourganeuf	50 €	
La voie est libre		
La biscuiterie du Plateau	0 €	1 500 €
Laboratoire Arts textiles		
Mas/Cimade	500 €	500 €
Miam		
Millenotes		100 €
Pivoine		
Planning familial	500 €	500 €
Rencontres musicales Nedde	600 €	
RadioVassivière	250 €	250 €
Solidarité millevaches		100 €
Télémillevaches	250 €	250 €
Tom pousse	3 000 €	2 000 €
Tout azimut		500 €
Voiture école		
	9 750 €	**11 650 €**
solde	2 250 €	350 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide les attributions de subventions aux différentes associations inscrites au tableau ci-dessus.

Faux-la-Montagne le 30 juin 2023
La maire ,
Catherine MOULIN